

**NATIELSE K. Julien**

*Doctorant en science politique, Enseignant chargé des travaux dirigés en droit constitutionnel et droit international public à l'UFR/SJP*

## **PROJET DE RECHERCHE**

### **I/ Titre de la Thèse**

Les partis politiques et l'alternance démocratique au Burkina Faso

### **II/ Directeurs de Thèse**

Professeur René OTAYEK, Directeur du Centre d'Etudes d'Afrique Noire (CEAN), Bordeaux, France.

Augustin Marie-Gervais LOADA, Professeur Titulaire de droit public et science politique, UFR/SJP de l'Université de Ouagadougou.

### **III/ Contexte général**

Plus de dix ans après « la troisième vague »<sup>1</sup> de démocratisations qui a déferlé sur toute l'Afrique et dans certains pays du monde<sup>2</sup>, de nombreux observateurs des systèmes politiques africains sont perplexes devant le bilan mitigé<sup>3</sup> du processus toujours en cours dans de nombreux pays. L'observation du processus en cours au cas par cas incite donc à un bilan nuancé d'autant qu'un même système peut osciller entre les pôles de la démocratie et de l'autoritarisme. Cette situation corrobore plus ou moins les représentations pessimistes de certains auteurs au début du processus qui professaient que la démocratie semblait incompatible en Afrique ou qu'elle n'était pas « mûre » en ce sens que la démocratie est avant tout perçue comme un facteur d'exacerbation des conflits sociaux<sup>4</sup>. Il faut cependant reconnaître que l'état du processus démocratique dans certains pays africains<sup>5</sup> accreditte cette prédiction. Cette tendance, omniprésente dans un certain discours politique, se fonde sur des présupposés portés par la science politique

---

<sup>1</sup> Pour reprendre le titre du livre de Samuel HUNTINGTON (1991), Troisième vague : les démocratisations de la fin du xxème siècle, Nouveaux Horizons. Comme le dit l'auteur « par vague de démocratisation, nous entendons le passage à la démocratie d'une série de régimes non démocratiques dont le nombre est supérieur à celui de pays ayant opéré la transition inverse... ». Les « trois vague » sont donc :

- la première et longue vague de démocratisation : 1828-1926 ; Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, etc. ;
- la deuxième et brève vague de démocratisation : 1943-1962 ; Turquie, Grèce, Uruguay, Brésil, Nigeria, etc.
- la troisième vague de démocratisation : 1975-... ; elle concerne de nombreux pays africains dont le Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Mali, les deux Congo, Afrique du Sud, etc.

Cependant, S.P. HUNTINGTON note qu'entre les différentes « vagues », il y eut des reflux de démocratisations c'est-à-dire des pays qui ont tourné le dos à la démocratie pluraliste. Voir p. 12-24.

<sup>2</sup> En effet, le phénomène de la démocratisation a atteint certains pays de l'Europe de l'Est et du centre de même que de nombreux pays en Amérique latine. En Afrique, le Maghreb pendant ce temps ne s'est pas senti concerné par ce nouveau changement politique notamment dans les pays comme la Libye et l'Egypte, exception faite de l'Algérie qui adopta en février 1989 une constitution qui instaura le multipartisme, v. *Démocraties Africaines*(1995), n°1, mai, p.29 ;

<sup>3</sup> Comme l'a observé Patrick QUANTIN, près de quarante Etats sur quarante neuf ont amorcé des transitions démocratiques en Afrique entre 1990 et 1991. Selon lui, l'examen du processus fait ressortir, sur la base du tableau qu'il a élaboré, plusieurs cas de figures : les cas de non transitions, les transitions sans alternance (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, etc.), la restauration autoritaire, le retours des anciens dictateurs (après l'alternance), les transitions achevées dans l'attente d'une consolidation, les fragiles consolidations ; P. QUANTIN, « La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990 », in Christophe JAFFRELOT (2000), *Démocraties d'ailleurs*, Paris : Karthala, p.479-507.

<sup>4</sup> Ainsi A. S. MESCHERIAKOFF avec un ton carrément pessimiste affirmait : « la crise actuelle des régimes africains a peu de chances de déboucher sur la mise en place de systèmes multipartisans de type européen », « Le multipartisme en Afrique francophone, illusion ou solution ? » in G. CONAC (1993), *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris : Economica, Journées d'études sur « la démocratie pluraliste en Afrique », Centre d'Etudes Juridiques et Politiques du monde africain et Centre de Droit Constitutionnel de l'Université de Paris, 12-13 décembre, 517p. ; Mwayila TSHIYEMBE ajoute pour sa part « La démocratisation en Afrique est un leurre, une entreprise anti-démocratique, qui se limite à une simple superposition de gadgets hétérogènes impropres à créer une dynamique nouvelle... C'est un processus illusoire », « Résistances actuelles à la démocratisations en Afrique : Mystifications et réalités », in *Afrique 2000*, n°14, 1993, p.39-48.

<sup>5</sup> On peut citer les cas de la Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Nigeria, Zimbabwe, etc.

développementaliste qui lie démocratie et niveau de développement économique<sup>6</sup>. Cependant certains auteurs plus optimistes avançaient des opinions contraires<sup>7</sup>. Pour ces derniers, en effet, non seulement l'idée démocratique ne s'est pas enracinée « naturellement » dans le monde occidental, mais beaucoup de gens se battent pour les idées démocratiques ailleurs dans le monde<sup>8</sup>. J.P. COLIN, par exemple, ne croit pas que la démocratie soit une spécialité historique de l'Occident à laquelle les autres civilisations seraient hostiles<sup>9</sup>.

Aussi, le processus de démocratisation en Afrique peut s'expliquer par la conjonction de deux phénomènes, l'un conjoncturel lié à la fin du monde bipolaire, l'autre structurel lié à l'épuisement des ressources de l'autoritarisme<sup>10</sup>. De nombreuses illustrations expliquent la pression des facteurs extérieurs. Il y a notamment la rupture de l'équilibre des forces au profit du bloc occidental et au détriment du bloc de l'Est symbolisée par la chute du mur de Berlin, les injonctions des principaux partenaires financiers des Etats africains à savoir la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International sous-tendue par la notion de conditionnalité<sup>11</sup> qui laissait peu de choix aux gouvernements africains<sup>12</sup>. Au titre des facteurs internes, la pression de la société civile des Etats africains a été déterminante. Les causes de mécontentement ne manquaient pas compte tenu de l'impuissance des dirigeants africains à résoudre (ou même à commencer à résoudre) les problèmes économiques, sociaux, culturels et politiques auxquels ils étaient confrontés<sup>13</sup>. L'Etat africain s'est donc montré incapable de promouvoir de véritables politiques de développement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations<sup>14</sup>. Les causes de mécontentement étant multiples, il n'est pas étonnant que le déclenchement des processus de démocratisation ait été le fait de mouvements divers, politiques et/ou sociaux et que la recherche de solution démocratique ait emprunté des voies multiples<sup>15</sup> dont le système des conférences nationales<sup>16</sup> avec comme pionnier le Bénin<sup>17</sup>. En peu de temps, le paysage politique

<sup>6</sup> Seymour Martin LIPSET (1959), « Some social requisites of democracy: Economic development and political legitimacy », *American Political Science Review*, p.69-105; P-F GONIDEC (1993), « Démocratie et développement en Afrique: Perspectives internationales et nationales », *Afrique 2000*, n°14, p.49-60 ; R. DAHL (1973), *L'analyse politique contemporaine*, Laffont ; S.C. NANA-SINKAM (1993), « Démocratie et développement en Afrique : Peut-on les réussir ? », *Afrique 2000*, n°14, p.71-82 ; Bertrand BADIE (1981), *Le développement politique*. Paris : Economica.

<sup>7</sup> R. SCHIFTER atteste pour sa part : « Quand on regarde en rétrospective l'évolution de la pensée et de la pratique démocratique au cours des trois siècles écoulés et quand on analyse la présente, il n'y a rien qui nous fait supposer que la marche en avant de l'idée démocratique s'arrêtera nécessairement à ce que HUNTINGTON appelle la "ligne de clivage de la civilisation occidentale" », « Is there a democracy gene ? », *The Washington Quarterly*, 1994, 17(3), été, p.121-127.

<sup>8</sup> R. BUIJTENHUIJS et C. THIRIOT (1995), *Démocratisation en Afrique au Sud du Sahara, 1992-1995*, CEA-CEAN, p.7.

<sup>9</sup> « C'est (...) dans une relation complexe, du christianisme aux Lumières (...) que s'est forgé l'idéal démocratique qui, dès lors, n'apparaît plus comme une spécialité occidentale : l'évangélisation a touché tous les continents, la lutte contre l'oppression coloniale a mobilisé des peuples nombreux (...). Bref, la démocratie n'appartient en définitive à personne (...). Nulle part, elle ne saurait être considérée comme une chimère » ; J.P. COLIN, « La démocratie et le tiers monde », *Revue Européenne des Sciences Economiques*, 31(97), 1993, p. 207-223.

<sup>10</sup> Daniel BOURMAUD (1997), *La politique en Afrique*, Paris : Montchrestien, coll. « Clefs Politiques », p.131-133.

<sup>11</sup> La notion de conditionnalité recouvre deux dimensions :

- une dimension économique définie en termes de rationalisation de la dépense publique, du recours généralisé au principe du marché comme instrument de régulation de l'économie, etc. ;
- une dimension politique traduit en termes de démocraties pluralistes, d'élections libres et transparentes, de respect des droits de l'homme, etc. ; voir Daniel BOURMAUD., *op. cit.*, p. 120 et s.

En d'autres termes, l'esprit de la notion de conditionnalité postule que les différents partenaires techniques et financiers des pays africains ne leur consentiront des financements que dans la mesure où ils procéderaient à des réformes économiques (assainissement des finances publiques, ouverture vers l'économie de marché à travers la privatisation des entreprises publiques, etc.) et surtout des réformes politiques avec la démocratie pluraliste ; V. Paul MOSLEY (1991), « Ajustement structurel et conditionnalité : la BM a-t-elle un pouvoir politique ? », *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, Juillet ; Abdoulaye NIANDOU-SOULEY (1991), « Ajustement et effondrement des modèles idéologiques : crise et renouveau de l'Etat africain », *Etudes Internationales*, XXII, 2, juin, p.253-265.

<sup>12</sup> Mahaman Tidjani ALOU (2002) , « L'avenir des processus de démocratisation en Afrique : les avatars de la consolidation démocratique », *Bulletin du CODESRIA*, n°3 et 4, p.34.

<sup>13</sup> Pierre-François GONIDEC (1996), *Les relations internationales africaines*, Paris : LGDJ, p.101 et s.

<sup>14</sup> En ce qui concerne la crise de l'Etat africain, voir entre autres : D. Bourmaud, *op. cit.*, p.43-57; D. DARBON (1994), « L'aventure ambiguë des administrations africaines de successions française dites francophones », *Revue internationale de politique comparée*, 2 ; Jean-François Médard (1991), « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire » in J-F Médard,(éd.), *Etats d'Afrique noire, formation, mécanismes et crises*, Paris : Karthala.

<sup>15</sup> Tetfasiou MEDHANIE (1993), « Les modèles de transitions démocratiques », *Afrique 2000*, n°14, p.61-69.

<sup>16</sup> F. EBOUSSI-BOULAGA (1993), *Les conférences nationales, une affaire à suivre*, Paris : Karthala ; Momar-Coumba DIOP et Mamadou. DIOUF (1992), « L'Afrique noire en ébullition. Transition démocratique ou recomposition autoritaire », *Démocraties*, 6, juillet : 2-3 ; G. DELBREL (1992), « Transitions démocratiques : modes et méthodes », *L'évènement européen*, 19, septembre, p.235-248 ; S. DIOP (1993), « Les transitions démocratiques : l'exemple du Sénégal » in G. CONAC, *op. cit.*, p.379-386.

<sup>17</sup> Richard BANEGAS (1997), « Retour sur une transition modèle. Les dynamiques du dedans et de dehors de la démocratisation béninoise » in Jean-Pascal DALOZ et Patrick QUANTIN (sous la dir.) (1997), *Transition démocratique*. Paris : Karthala, p.23-94.

de l'Afrique a changé de façon spectaculaire. Une "vague de démocratisation" a balayé les vieux régimes à parti unique et les a remplacé par des systèmes politiques plus concurrentiels<sup>18</sup>.

C'est ainsi que l'on a vu émerger durant cette période de nombreuses formations politiques<sup>19</sup> en Afrique dans la perspective de la lutte pour la conquête du pouvoir dans le cadre d'élections libres et transparentes et mettant fin, par la même occasion au règne du parti unique dans certains pays<sup>20</sup>.

Cette prolifération des partis politiques suscite de nos jours de nombreuses interrogations relatives notamment à leur capacité à proposer véritablement des alternatives politiques car « Compte tenu de leur importance dans la politique de l'Afrique contemporaine, ils n'ont malheureusement pas fonctionné particulièrement bien<sup>21</sup> ». Les partis politiques, en plus, n'ont pas bonne presse, en effet, paraissant symboliser les tares les plus évidentes de la démocratie : l'intérêt, le carriérisme, la corruption, etc.<sup>22</sup> En témoigne, à titre illustratif, les divisions interminables de la classe politique ivoirienne ayant entraîné le pays dans le chaos politique et institutionnel. Il se dégage donc de ces développements ci-dessus le problème de l'ancrage de la démocratie dans les pays africains. L'analyse de ce problème nous conduira à jeter un regard sur les rôles respectifs des différents acteurs du processus démocratique en Afrique et, plus particulièrement, sur celui des partis politiques étant entendu qu'ils se sont présentés comme les véritables animateurs de la vie politique africaine. Cette responsabilité des partis politiques doit être analysée dans l'optique de leur capacité à constituer de véritables forces de changement politique.

Le Burkina Faso, n'échappe pas à ce phénomène de prolifération des partis et formations politiques. Le nombre de partis et formations politiques semble fluctuer au gré des intérêts des hommes politiques. Les partis ont émergé au lendemain des années 1990. Bien avant cette date, les formations politiques existaient. Mais, eu égard au contexte des régimes d'exceptions successifs que le pays a connu et leur cortège de réflexes autoritaires, la liberté d'expression et le pluralisme politique faisaient l'objet de nombreuses restrictions. A partir de 1990, comme un effet de mode en Afrique, les différentes libertés ont fait l'objet de nombreuses garanties. Depuis cette période, le nombre de partis politiques ne cesse de s'accroître. Tandis qu'un seul parti politique et/ou ses alliés occupent les rênes du pouvoir depuis la « renaissance démocratique »<sup>23</sup>. Plusieurs cycles électoraux se sont succédé sans que le parti au pouvoir ne soit inquiété dans sa position de pouvoir par ses différents concurrents, en l'occurrence les formations politiques de l'opposition. Si ce n'est pas dans le boycott des scrutins que celles-ci se font remarquer, c'est plutôt par de très faibles résultats électoraux que l'on perçoit leur existence. Nous sommes donc en droit de nous interroger sur la capacité réelle des partis politiques de l'opposition burkinabè à constituer une force de changement au pouvoir, en clair, à réaliser l'alternance au pouvoir. Cette question se pose en ce sens que dans la même période, certains pays voisins ont expérimenté l'alternance au pouvoir : le Bénin, le Mali, le Sénégal<sup>24</sup>, le Ghana. En dépit du fait qu'ils n'ont pas tous empruntés la même voie<sup>25</sup> vers le processus démocratique.

#### IV/ Problématique du sujet

<sup>18</sup> N. VAN de WALLE et K. SMIDDY (2000), « Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties "non libérales" africaines », *L'Afrique politique*, p.41.

<sup>19</sup> Le Pr. FALL I. M. parle en ce sens d' "inflation des politiques", ce qui témoigne de l'ampleur du phénomène partisan à cette période.

<sup>20</sup> Ce fût le cas au Bénin, Mali, Afrique du Sud, Niger, Congo (Brazzaville), etc. Ces pays représentent ainsi des cas d'alternance au pouvoir. A contrario, dans des pays comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Togo, le Kenya, etc., l'alternance n'a pu se réaliser avec les élections multipartites. Voir Robert BUIJTENHUIJS et Céline THIRIOT. *Op. cit.*, dans la table des matières où ils classifient la situation des pays africains au regard du processus démocratique.

<sup>21</sup> N. VAN de WALLE et K. SMIDDY, *op. Cit.*, p.42.

<sup>22</sup> Jean BAUDOUIN (1998). *Introduction à la sociologie politique*. Paris : Ed. du Seuil, coll. « Points Essais », p.226.

<sup>23</sup> Trois régimes constitutionnels ont précédé la IV<sup>e</sup> République. La I<sup>re</sup> République de 1960 à 1966, la II<sup>e</sup> République de 1970 à 1974 et la III<sup>e</sup> République de 1977 à 1980.

<sup>24</sup> Ba A. (1995), « Les alternances réussies (les exemples du Bénin, Mali, Cap-Vert, Sao Tomé et Príncipe, Malawi, Zambie, Afrique du Sud) », *Démocraties Africaines* (SN), n<sup>o</sup> spécial, p.16-21.

<sup>25</sup> Tefasion MEDHANIE (1993), *Op. cit.*, *Afrique 2000*, n<sup>o</sup>14, p.61-69.

L'interrogation majeure qui découle de notre thème de recherches est relative à la corrélation pouvant exister entre partis politiques, système de partis et alternance démocratique au Burkina Faso. Autrement dit, qu'est-ce qui pourrait expliquer l'absence d'alternance au pouvoir au Burkina Faso depuis la renaissance démocratique de 1991 ? Cette interrogation centrale pourrait se diviser en deux questions :

- Les conditions d'une telle alternance démocratique au pouvoir sont-elles remplies dans le cadre du système politique du Burkina Faso ?
- Les partis politiques de l'opposition au Burkina Faso ont-ils les capacités pour réaliser une alternance démocratique au pouvoir ? Dans quelle mesure les partis politiques et le système de partis burkinabés contribuent-ils à la réalisation d'une alternance démocratique ?

Dans le premier cas, il s'agira de mener des réflexions sur la nature de notre système politique pour savoir si l'absence de changement dans la gestion du pouvoir est inhérente à sa configuration. Dans le cas contraire, quels sont les obstacles liés à cette absence d'alternance au pouvoir ?

Aussi, la nature du système de partis politiques ne constitue-t-elle pas un obstacle à l'émergence d'une opposition capable de proposer une autre alternative politique ? On constate un système de parti dominant pour ne pas dire ultra-dominant, ayant à sa possession les ressources de l'appareil d'Etat, qui semble contraindre les autres formations politiques au dénuement total.

Bien que l'alternance soit liée au système bipartite à son origine, la France de la Vème république nous a démontré le contraire lors des élections présidentielles de 1981. En effet, « le déroulement de la vie politique dans les pays d'Europe continentale a réussi à administrer la preuve que l'alternance au pouvoir n'est pas consubstantielle au bipartisme, mais à la bipolarisation des forces politiques »<sup>26</sup>. On pourrait se demander si la scène politique est suffisamment bipolaire pour impulser une quelconque alternance au pouvoir.

Dans le second cas, une étude interne aux partis politiques de l'opposition semble nécessaire pour déceler en leur sein les tentatives d'explication de cette impossibilité de proposer une alternative politique, car, nous semble-t-il, l'existence d'une opposition doit représenter la possibilité d'une alternance au pouvoir. Nous pourrions donc nous intéresser à :

- la qualité des formations politiques présentes sur la scène politique nationale. En termes de qualité, il s'agira de les analyser sur les plans institutionnel (le degré d'institutionnalisation des partis politiques par exemple) et idéologique pour y déceler des capacités de promotion démocratique ;
- la capacité des partis politiques de l'opposition à promouvoir en leur sein et à s'approprier les principes et règles de la démocratie pluraliste. Par exemple, on constate que les partis politiques qui vont aux élections refusent très souvent d'intégrer la défaite dans leur démarche politique<sup>27</sup>.
- aux fonctions véritablement accomplies et aux rôles accomplis par les partis politiques dans leur quête du pouvoir. En effet, certains pensent que les partis politiques des pays en développement accomplissent de toutes autres fonctions car, fautes de concourir à l'expression de clivages et de pouvoir entretenir une réelle allégeance citoyenne, ils servent essentiellement de support à l'émergence et à la pérennisation d'une classe politique sans parvenir à raccorder celle-ci à l'ensemble des gouvernés<sup>28</sup>.
- la pertinence des clivages partisans. La permanence des phénomènes de fusion, de dissidence, de coalition, d'alliance contre-nature voudrait-elle insinuer que l'idéologie est très peu déterminante dans le champ politique burkinabè ?

<sup>26</sup> Jean-Louis QUERMONNE (1988), op. cit., p.15.

<sup>27</sup> Pascal RUTAKE (1995), « Le Burundi à la recherche de la démocratie », *Bulletin du CODESRIA*, n°1, p.1-2.

<sup>28</sup> Guy HERMET, Bertrand BADIE, Pierre BIRNBAUM et alii (2001). *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*. Paris : A. Colin, 5<sup>ème</sup> éd., p.217.

## VI/ Hypothèses

Bref, pour saisir la réalité de toutes ces questions, nous voulons partir de l'hypothèse selon laquelle il semble que les partis politiques et le système de partis qui les englobe ne fonctionneraient pas dans le sens de la réalisation d'une alternance démocratique au pouvoir tant du point de vue de leur organisation interne que du point de vue des interactions existant entre eux et même dans leurs relations avec les citoyens<sup>29</sup>. On relève donc les querelles de leadership au sein des partis politiques, source de division et d'exclusion mutuelle<sup>30</sup>. Le choix des dirigeants des partis politiques est souvent source de discorde<sup>31</sup>, ce qui pourrait témoigner de l'absence de démocratie interne. Les partis politiques africains ne s'identifient qu'à travers leur dirigeant emblématique, ce qui témoigne de la forte personnalisation des formations politiques. Autant de réalités empiriques qui font peser des "hypothèses"<sup>32</sup> sur la perspective d'une alternance démocratique au Burkina Faso.

La configuration du système de système de partis politiques au Burkina Faso pourrait expliquer cette faible capacité des formations politiques de l'opposition à véritablement s'ériger en une force de proposition alternative. En effet, la faible bipolarisation de la vie politique résultant de l'extrême fragmentation des partis politiques semblent constituer une hypothèse à cette impossibilité d'alternance.

La logique de la conservation du pouvoir politique par les gouvernants africains, nostalgiques des périodes de dictature, d'autoritarisme, de régimes d'exceptions et de partis uniques, ou de s'y accrocher ne doit pas non plus être négligé dans notre tentative d'explication de l'absence d'alternance au pouvoir depuis 1991. Dans le cas du Burkina Faso, en particulier, la Constitution de juin 1991, dès son adoption, avait prévue le mécanisme automatique de limitation des mandats présidentiels en son article 37, à deux précisément. La remise en cause rapide de ce verrou constitutionnel de limitation du pouvoir présidentiel par le régime en place<sup>33</sup> ne pourrait-il pas justifier cette impossibilité d'alternance au pouvoir ? Même si de nos jours, nous sommes revenus à une limitation du mandat présidentiel comme en 1991<sup>34</sup>.

## VII/ Intérêt du sujet

La problématique de l'alternance démocratique au pouvoir semble susciter un intérêt théorique dans le champ d'analyse des partis politiques africains en tant qu'acteurs et bénéficiaires des différents processus démocratiques. L'étude des partis politiques en Afrique semble susciter peu d'attention dans la littérature académique, elle est même embryonnaire au Burkina Faso. En Afrique, et au Burkina Faso en particulier, les études sur les partis politiques sont relativement rares<sup>35</sup> alors que les partis politiques, au regard de leur importance et de leurs fonctions cardinales dans le jeu démocratique<sup>36</sup>, nous incite à jeter un regard clinique et froid dans leur dynamique aussi bien interne qu'externe.

---

<sup>29</sup> En effet, selon Pierre BOILEY : « Le doute sur l'utilité du vote, la méfiance vis-à-vis de la classe politique et le scepticisme sur les possibilités d'action des élus ne sont jamais les signes d'une excellente santé démocratique » (2002), « Présidentielles maliennes : L'enracinement démocratique ? », *Politique Africaine*, n°86, p.182.

<sup>30</sup> Par exemple, ces querelles de personnes ont été à la base du retrait de YAMEOGO Hermann de l'ADF-RDA en 2003 et qui a occasionné la réapparition de l'UNDD.

<sup>31</sup> En effet, Mr DJIBO Kâ, S.G. de l'URD a relevé que son parti fût créé parce qu'il n'y avait pas de démocratie interne au sein du PS.

<sup>32</sup> Ce terme est de M.T. ALOU, *op. cit.*, p.37. La situation en Côte d'Ivoire, en République Centrafricaine, en République Démocratique du Congo, etc. conforte dans une certaine mesure son opinion.

<sup>33</sup> La loi n°002/97/ADP du 27 janvier 1997 promulguée par le décret n° 97- 063/PRES du 14 février 1997, qui a notamment supprimé la clause limitative du nombre de mandats présidentiels figurant dans l'article 37 de la Constitution.

<sup>34</sup> La loi n°003 -2000/AN du 11 avril 2000 promulguée par le décret n°2000 - 151/PRES du 25 avril 2000, qui a notamment rétabli dans l'article 37 la clause limitative supprimée et institué le quinquennat en lieu et place du septennat.

<sup>35</sup> On pourrait, par exemple, citer l'article de : G. ROSSANTANGA-RIGNAULT (1993), « Les partis politiques gabonais :Un essai d'analyse », *Afrique 2000*, n°14, p.107-124.

<sup>36</sup> « La démocratie moderne repose entièrement sur les partis politiques, dont l'importance est d'autant plus grande que le principe démocratique reçoit une large application », Hans KELSEN (1988). *La démocratie : Sa nature - sa valeur*, Paris : Economica, coll. « Classiques », p.29.

Du point de vue pratique, le sujet revêt un intérêt d'actualité. En effet, plus de dix après les processus de transition démocratique en Afrique, il demeure bien délicat de décrire les voies du passage à la démocratie au Sud du Sahara. L'émergence d'un modèle original de démocratie y est toujours incertaine que l'implantation pure et simple d'institutions pluralistes importées du Nord. L'examen de ce problème se résume en une sorte de constat sur les capacités des partis politiques à s'approprier les vertus de la démocratie dont l'émergence dans les années 1990 est concomitante à leur foisonnement sur le continent<sup>37</sup> et plus particulièrement dans les Etats ouest africains<sup>38</sup>. Compte tenu de leur importance, ont-ils fonctionné conformément au modèle pluraliste tant recherché ? Sont-ils capables de proposer une nouvelle alternative politique ?

### VIII/ Méthodologie de la recherche

Avant d'entamer les préoccupations d'ordre méthodologique, il nous semble important de donner une définition d'un certain nombre de termes qui seront utilisés dans ce travail. Trois concepts fondamentaux seront utilisés tout au long de cette recherche et qu'il faudra préalablement élucider : parti politique, système de parti et alternance au pouvoir.

D'abord, en ce qui concerne les partis politiques, plusieurs définitions ont été proposées. Daniel Louis SEILER les définit comme « *étant des organisations visant à mobiliser des individus dans une action collective menée contre d'autres, parallèlement mobilisés, afin d'accéder, seule ou en coalition, à l'exercice des fonctions de gouvernement* »<sup>39</sup>. Selon Max WEBER, « *on doit entendre par parti des associations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances idéales ou matérielles – de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels ou de réaliser les deux ensembles* »<sup>40</sup>. Pour Benjamin CONSTANT<sup>41</sup> « *un parti est une réunion d'hommes qui professent la même doctrine* ». Pierre BRECHON<sup>42</sup> retient la définition de deux politistes américains<sup>43</sup>. Ces auteurs définissent les partis politiques en utilisant quatre critères. Pour eux, un parti politique est *une organisation complète, une organisation durable à la recherche du soutien populaire pour la conquête du pouvoir et son exercice éventuellement*. Ces critères sont cumulatifs. Cependant, comme nous allons tenter de le montrer tout au long de notre travail, les partis politiques africains satisfont difficilement à ces conditions<sup>44</sup>. Pour ce faire, l'identification des partis politiques au Burkina Faso tiendra plus compte de leurs aspects juridiques en tant qu'organisation de droit privé et d'utilité publique reconnue et enregistrée auprès des pouvoirs publics.

Le concept de parti politique ne revêt toute son importance que lorsqu'il est rapporté à la totalité à laquelle il appartient : le système de partis. En effet, les partis d'un même ensemble géographique ne sont pas sans lien. Ils agissent dans le même environnement politique défini par un cadre institutionnel, des normes, des traditions, une culture politique. Le système de partis est « *un ensemble structuré constitué de relations tantôt d'opposition, tantôt de coopération qui existent entre les partis politiques agissant sur la scène politique d'une même société* »<sup>45</sup>. Parler d'un système de partis,

<sup>37</sup> « Les partis politiques ont pu éclore grâce à la libéralisation de la vie politique caractéristique de cette période dite de transition », Mwayila TSHIYEMBE, *op. cit.*, p. 46.

<sup>38</sup> Au Burkina Faso, on dénombre plus de 80 partis politiques, au Sénégal près de 74 partis politiques. En Afrique centrale, la RDC compte plus de 400 partis politiques. Cette situation (le foisonnement des partis politiques) est typique aux Etats francophones alors que le nombre de partis politiques est limité dans des Etats comme le Nigeria et le Ghana.

<sup>39</sup> Daniel Louis SEILER (2000). *Les partis politiques*. Paris : A. Colin, 2<sup>ème</sup> éd., p.24 ; Cette définition met en exergue trois logiques qui s'enchaînent : une logique de projet, une logique d'organisation et une logique de la mobilisation.

<sup>40</sup> Max WEBER (1959). *Le savant et le politique*. Paris : Plon, p.371.

<sup>41</sup> Cité par Maurice DUVERGER (1976). *Les partis politiques*. Paris : A. Colin, p.19.

<sup>42</sup> Pierre BRECHON (1999). *Les partis politiques*. Paris : Montchrestien, coll. « Clefs Politiques », p.17.

<sup>43</sup> Joseph LAPALOMBARA et Myron WEINER, eds, (1966). *Political parties and political development*. Princeton (NJ), Princeton University Press.

<sup>44</sup> A titre illustratif, dans le cas du Burkina Faso, le Pr. Augustin LOADA écrivait : « On peut douter de la nature partisane de ces groupements politiques à foison qui ne reposent sur aucune différenciation socio-économique. C'est tout le problème de la définition du parti politique qui se trouve posé » ; Augustin LOADA (1995), « Burkina Faso, les rentes de la légitimation démocratique », *L'Afrique politique*, p.229.

<sup>45</sup> Daniel Louis SEILER. *Op. cit.*, p.196.

c'est en fait souligner le caractère interdépendant de leur action<sup>46</sup>. En d'autres termes, par système de partis, on entend « *l'ensemble des partis en interaction dans un système politique donné* »<sup>47</sup>.

« L'alternance au pouvoir entraîne un changement de rôles entre des forces politiques situées dans l'opposition, qu'une élection au suffrage universel fait accéder au pouvoir, et d'autres forces politiques qui renoncent provisoirement au pouvoir pour entrer dans l'opposition »<sup>48</sup>. L'alternance au pouvoir est le fait donc d'assister à l'accession au pouvoir d'un autre parti politique ou coalition de partis entraînant le départ dans l'opposition de l'ex-parti au pouvoir. Il ne s'agit donc pas d'un changement sans alternance, mais plutôt d'une permutation des positions et des rôles qui s'opère entre la majorité au pouvoir et l'opposition politique

La recherche va consister en l'étude du système politique burkinabè. Elle n'exclura cependant pas la comparaison avec d'autres systèmes politiques. Il s'agira donc de mettre souvent en perspective des réalités partisans afin de déceler, d'une part, leurs ressemblances et, d'autre part, leurs dissemblances. Il nous semble important de nous inspirer de quelques exemples d'alternances réussies sur le continent pour comprendre ces dynamiques démocratiques par rapport à la stagnation démocratique que connaît le Burkina Faso. C'est ce que Jean BAUDOUIN appelle le « comparativisme positif »<sup>49</sup>. La méthode comparative est utilisée par toutes les sciences sociales comme substitut de l'expérimentation. Elle permet d'analyser le donné concret en dégagant des ressemblances et des différences, des éléments constants, des types<sup>50</sup>. En effet, l'intérêt des études comparatives réside dans le dépassement de l'unicité, elle est axée sur la réalité concrète et complexe des organisations et non sur un objet de recherche artificiellement réduit aux capacités de manipulations du chercheur<sup>51</sup>.

Notre démarche combinera également deux techniques d'analyse : le structuralisme<sup>52</sup> et la systémique<sup>53</sup>. L'approche structurale consistera à faire ressortir autant que possible ce qui à l'intérieur des partis politiques peut constituer un obstacle à l'alternance démocratique. Ce sera un regard interne dans les partis politiques par opposition au regard du dehors, qui est l'approche systémique et qui vise à étudier la nature des relations existant entre les partis politiques dans leur environnement.

Enfin, la collecte des données va combiner aussi bien la technique qualitative que la technique quantitative. En effet, la capacité des partis politiques à réaliser l'alternance démocratique au Burkina nécessite une analyse des textes juridiques régissant aussi les partis politiques que l'organisation des élections. De même que l'utilisation des différents résultats électoraux depuis la renaissance démocratique en 1991 jusqu'aux élections récentes. En plus de la recherche et de l'analyse documentaire, des entretiens avec des responsables de partis politiques, des leaders d'opinion de notre pays seront nécessaires pour renseigner nos hypothèses.

## **IX/ Bibliographie indicative**

### **Méthodologie**

ALBARELLO, L. (1999). *Apprendre à chercher : L'acteur social et la recherche scientifique*. Bruxelles : De Boeck Université, 193 p.

<sup>46</sup> Pierre BRECHON. Op. cit., p.31.

<sup>47</sup> Monica et Jean CHARLOT cités par Yves MENY (1998). *La politique comparée*, Paris : Montchrestien, 5<sup>ème</sup> éd., p.90.

<sup>48</sup> Jean-Louis QUERMONNE (1988). *L'alternance au pouvoir*. Paris : PUF, Coll. Que sais-je ?, p.4

<sup>49</sup> Jean BAUDOUIN. Op. cit., p.38.

<sup>50</sup> Voir en ce sens : Daniel Louis SEILER (1982), *La politique comparée*. Paris : A. Colin ; Daniel Louis SEILER (1986). *De la comparaison des partis politiques*. Paris : Economica.

<sup>51</sup> Paul DE BRUYNE, Jacques HERMAN et Marc DE SCHOUTHEETE (1974). *Dynamique de la recherche en sciences sociales : Les pôles de la pratique méthodologique*. Paris : PUF, p.215-216.

<sup>52</sup> R. BOUDON (1968). *A quoi sert la notion de « structure » ?* Paris : Gallimard, 244p. ; J. PIAGET (1968). *Le structuralisme*. Paris : PUF, coll. « Que sais-je ? », 124p. ; Raymond ARON (1962), « Note sur la structure en sciences politiques » in *Sens et usages du terme structure*, éd. par R. BASTIDE. La haye : Mouton, p.108-113 ; J. VIET (1969). *Les méthodes structuralistes dans les sciences sociales*. Paris : Ed. Mouton, 2<sup>ème</sup> éd., 246p, en particulier la partie concernant l'analyse structurale en sciences politiques, p. 186-207

<sup>53</sup> Daniel DURAND (1979). *La systémique*. Paris : PUF, 128p. ; Madeleine GRAWITZ (1990). *Méthodes des sciences sociales*. Paris : Dalloz, 8<sup>ème</sup> éd., 1140 p. ; Madeleine GRAWITZ (2000). *Lexiques des sciences sociales*. Paris : Dalloz, 7<sup>ème</sup> éd., 424p.

- DE BRUYNE, P., HERMAN, J. et DE SOUTHEETE M., (1974). *Dynamique de la recherche en sciences sociales : Les pôles de la pratique méthodologique*. Paris : PUF, 240 p.
- GRAWITZ, M. (1999). *Méthodes des sciences sociales*. Paris : Dalloz, 8<sup>ème</sup> éd., 1140 p.
- GRAWITZ, M. (2000). *Lexique des sciences sociales*. Paris : Dalloz, 7<sup>ème</sup> éd., 424 p.
- QUIVY, R. et CAMPENHOUT, V. (1998). *Manuel de recherches en sciences sociales*. Paris : Bordas, 288 p.
- SAMB, D. (1999). *Manuel de méthodologie et de normalisation*. Dakar : IFAN/ UCAD, 298p.

## **I- Ouvrages**

### **A- Généraux**

- AKINDES, F. (1996). *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*. Dakar : CODESRIA.
- BENETON, Ph. (1996). *Les régimes politiques*. Paris : PUF, 1<sup>ère</sup> éd.
- BUIJTENHUIJS, R., THIRIOT, C. (1995). *Démocratisation au Sud du Sahara : Un bilan de la littérature*. Centre d'études africaines de Leiden/CEAN, 217 p., 2 tomes.
- CHOLE, E. et IBRAHIM, J. (1995). *Processus de démocratisation en Afrique : Problèmes et perspectives*. Dakar : CODESRIA, 150 p.
- COLINET, F., DEVYS, B. et EVRARD, J. Ph. (2002). *Le financement des campagnes électorales*. Lyon : Ed. Juris Service, 3<sup>ème</sup> éd. mise à jour, 235 p.
- CONAC, G. ed. (1993). *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*. Paris: Economica, 517 p.
- DEBBASH, Ch. (2001). *Lexique de politique*. Paris : Dalloz 7<sup>ème</sup> éd., 435 p.
- DEBBASH, Ch. et PONTIER, J.-M. (1999). *Introduction à la science politique*. Paris : Dalloz, 5<sup>ème</sup> éd., 527 p.
- DIAMOND, L., LINZ, J., et LIPSET, S.M. (1993). *Les pays en développement et l'expérience de la démocratie*. Manille : Nouveaux Horizons, 748 p.
- DIOUF, M. (1995). *Libéralisations politiques ou transitions démocratiques : Perspectives africaines*. Dakar : CODESRIA.
- EBOUSSI-BOULAGA, F. (1993). *Les conférences nationales en Afrique noire : Une affaire à suivre*. Paris : Karthala, 229 p.
- GELEDAN, A., GODEFROY, V., GROLLEAU, F. et alii, (1998). *Dictionnaire des idées politiques*. Paris : Sirey.
- GONIDEC, P.F. (1997). *Les systèmes politiques africains*. Paris : LGDJ, 3<sup>ème</sup> éd., 242 p.
- GONIDEC, P.F. (1996). *Relations internationales africaines*. Paris : LGDJ, 210 p.
- HAMON, L. (1961). *Les partis politiques africains*. Paris : LGDJ.
- HERMET, G. (1996). *Le passage à la démocratie*. Paris : Presse de la Science Politique.
- JAFFRELOT, C. (2000). *Démocraties d'ailleurs*. Paris : Karthala.
- LEYRIT, C. (1995). *Les partis politiques et l'argent*. Paris : Le Monde/Ed. Marabout, 255 p.
- MBONIMPA, M. (1994). *Ethnicité et démocratie en Afrique : L'homme tribal contre l'homme citoyen*. Paris : L'harmattan, 127 p.

### **B- Sciences Politiques**

- BADIE, B. (1981). *Le développement politique*. Paris : Economica, 155 p.
- BADIE, B. et HERMET, G. (1990). *Traité de politique comparée*. Paris : PUF, coll. « Thémis ».
- BAUDOUIIN, J. (1989). *Introduction à la science politique*. Paris : Dalloz.
- BAUDOUIIN, J. (1998). *Introduction à la sociologie politique*. Paris : Ed. du Seuil, coll. « Points Essais ».
- BOURMAUD, D. (1997). *La politique en Afrique*. Paris : Montchrestien, coll. « clefs Politiques », 160 p.
- BRAUD, Ph. (2000). *La science politique*. Paris : PUF, coll. « Que sais-je ? », 7<sup>ème</sup> éd.
- BRAUD, Ph. (2000). *Sociologie politique*. Paris : LGDJ, 4<sup>ème</sup> éd., 637 p.
- BRAUD, Ph. (2003). *La démocratie politique*. Paris : Ed. du Seuil, coll. « Points Essais ».

BRECHON, P. (1999). *Les partis politiques*. Paris : Montchrestien, coll. « Clefs Politiques », 158 p.

CHARLOT, J. (1971). *Les partis politiques*. Paris : A. Colin.

DENQUIN, J.- M. (1996). *Science politique*. Paris : PUF, 5<sup>ème</sup> éd., 491 p.

DUVERGER, M. (1976). *Les partis politiques*. Paris : A. Colin, 498 p.

GAXIE, D. (1973). *Les professionnels de la politique*. Paris : PUF.

HERMET, G. (1986). *Sociologie de la construction démocratique*. Paris : Economica.

HERMET, G., BADIE, B., BIRNBAUM, P. et BRAUD, Ph. (2001). *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*. Paris : A. Colin, 5<sup>ème</sup> éd., 319 p.

HUNTINGTON, S.P. (1991). *Troisième vague : Les démocratisations de la fin du XXème siècle*. Manille : Nouveaux Horizons, 340 p.

LAGROYE, J. (2002), *sociologie politique*. Paris : presse de la FNSP, 4<sup>ème</sup> éd., 599 p.

MAYER, N. et PERRINEAU P. (1992). *Les comportements politiques*. Paris : A. Colin.

MENY, Y. (1998). *Politique comparée*. Paris : Montchrestien, coll. « Domat », 5<sup>ème</sup> éd., 477 p.

MICHELS, R. (1971). *Les partis politiques : Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*. Paris : Science/Flammarion, 303 p.

OFFERLE, M. (1987). *Les partis politiques*. Paris : PUF, coll. « Que sais-je ? ».

OSTROGORSKI, M. (1979). *La démocratie et les partis politiques*. Paris : Ed. du Seuil, 306 p.

QUERMONNE Jean-Louis (1988). *L'alternance au pouvoir*. Paris : PUF, Coll. Que sais-je ?, 127 p.

ROUVIER, C. (1998). *Sociologie politique*. Paris : Litec, 342 p.

SCHEMEIL, Y. (1994). *La science politique*. Paris : A. Colin, 186 p.

SEILER D.- L. (1982). *La politique comparée*. Paris : A. Colin.

SEILER D.- L. (1985). *Comportement politique comparé*. Paris : Economica.

SEILER D.- L. (1986). *De la comparaison des partis politiques*. Paris : Economica.

SEILER D.- L. (2000). *Les partis politiques*. Paris : A. Colin, 2<sup>ème</sup> éd., 289 p.

WEBER, M. (1959). *Le savant et le politique*. Paris : Plon.

## II- Articles

### A- Généraux

BA, A. (1995), « Les alternances réussies (les exemples du Bénin, Mali, Cap-Vert, Sao Tomé et Príncipe, Malawi, Zambie, Afrique du Sud) », *Démocraties Africaines* (SN), n° spécial, p. 16-21.

BANEGAS, R. (1997), « Retour sur une "transition modèle". Les dynamiques du dedans et du dehors de la démocratisation béninoise », in DALOZ, J.P. et QUANTIN, P. (sous la dir.) (1997). *Transition démocratique*. Paris : Karthala.

BOILEY, P. (2002), « Présidentielles maliennes : l'enracinement démocratique ? », *Politique Africaine*, n°36, juin, p.171-182.

DIOP, M.-C. (1991), « Les conférences nationales : transition démocratique ou alternative à la guerre civile ? », *Bulletin du Codesria*, n°3, p. 8-9.

DIOP, M.-C. (1992), « L'Afrique noire en ébullition : transition démocratique ou recomposition autoritaire », *Démocraties*, n°6, p.2-3.

DIOP, S. (1992), « Du parti unique aux multiples partis ou la démocratie introuvable », *Afrique Contemporaine*, n°164, p. 145-152.

DIOP, S. (1993), « L'avenir de la démocratie pluraliste en Afrique subsaharienne », Secrétariat Général de la Défense Nationale (SGDN), éd. (1993). *L'Afrique subsaharienne, sécurité, stabilité et développement*. Paris : La Documentation Française, p.169-188.

DU BOIS DE GAUDUSSON, J. (1993), « L'avenir de la démocratie pluraliste en Afrique, réflexion sur le cas des Etats francophones », SGDN, *op. cit.*, p.155-167.

ERPICUM, R. (1992), « A quelles conditions le milieu rural pourra-t-il participer au processus de démocratisation en Afrique ? », *Zaire-Afrique*, n°267, p. 416-420.

EZA, M. (1995), « Alternance ou cogestion : nouvelle équation politique en Afrique », *Démocraties Africaines* (SN), n° spécial, p.33-36.

- GUEYE, S.P. (1995), « Partis politiques et démocratie », *Démocraties Africaines* (SN), n° 3, p. 17-23.
- KI ZERBO, J. (1993), « La démocratie en Afrique, sa place et son avenir dans le continent », *Démocratie en Afrique*, Abidjan : Institut Catholique de l'Afrique de l'Ouest, p. 13-44.
- MANE, I. (1995), « La démocratie n'est jamais parfaite... Elle s'approfondit sans cesse », *Démocraties africaines* (SN), n° spécial, p.30-32.
- NIANDOU-SOULEY, A. (1999), « Démocratisation et crise du modèle compétitif au Niger », in DIOP, M.-C. et DIOUF, M. (sous la dir.). *Les figures du politique en Afrique : Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*. Dakar : CODESRIA, Paris : Karthala, coll. « Bibliothèque du CODESRIA », p. 413-435.
- OYONO, D. (1991), « Du parti unique au multipartisme : environnement international et processus de démocratisation en Afrique », *Afrique 2000*, n°6, p.45-54.
- ZORGBIBE, Ch. (2003), « La naissance du pluralisme politique en Afrique francophone », *Géopolitique Africaine*, n°10, p.295 et s.

### **B- Sciences Politiques**

- ALOU, M.T. (2002), « l'avenir du processus de démocratisation en Afrique : les avatars de la consolidation démocratique », *Bulletin du Codesria*, n°3 et n°4, p.31-38.
- BUIJTENHUIJS, R. (1994), « Les partis politiques africains ont-ils des projets de société ? L'exemple du Tchad », *Politique Africaine*, n°56, p.119-136.
- FAVOREU Louis (1985), « Le Conseil constitutionnel et l'alternance », in Olivier DUHAMEL, Jean Luc PARODI, *La Constitution de la Vème République*, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, Référence, p.422-449.
- GAXIE, D. (1977), « Economie des partis politiques et rétributions du militantisme », *Revue Française de Science Politique*, 27(1).
- GRIGNON, F. (1993), « Kenya : l'opposition peut-elle survivre à la défaite ? », *Politique Africaine*, n°52, p.117-121.
- HAMON Léo (1977), « Nécessité et conditions de l'alternance », *Pouvoirs*, n°1, p.19-43.
- MEDARD, J.-F. (1991), « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire », in MEDARD, J.-F. (1991). *Etats d'Afrique noire : Formations, mécanismes et crises*. Paris : Karthala, p.323-353.
- QUANTIN, P. (1995), « Les élites politiques face aux transitions démocratiques », *L'Afrique Politique*, p.277-285.
- QUANTIN, P. (2000), « La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990 », in JAFFRELOT, C., *op. cit.*
- VAN de WALLE, N. et SMIDDY, K. (2000), « Partis politiques et systèmes de partis dans les démocraties "non libérales" africaines », *L'Afrique Politique*, p.41-57.
- International, IDEA (1998). *La démocratie au Burkina Faso*. Stockholm, 182 p.
- LOADA, A. (1995), « Burkina Faso, les rentes de la légitimation démocratique », *L'Afrique Politique*, p. 217-228.
- LOADA, A. (1998), « Les élections législatives burkinabè du 11 mai 1997 : des "élections pas comme les autres ?" », *Politique Africaine*, n°69, p.62-74.
- OTAYEK, R. (1992), « La "rectification" démocratique au Burkina Faso », *Studia Africana*, n°3, février, p.11-26.
- OTAYEK, R., SAWADOGO, F.M. et GUINGANE, J.P. (1996). *Le Burkina Faso entre révolution et démocratie (1983-1993)*. Paris : L'Harmattan.
- COULON, C. (1992), « La démocratie sénégalaise : bilan d'une expérience », *Politique Africaine*, n°45, p.3-8.
- DIOP, M.-C., DIOUF, M. et DIAW, A. (2000), « Le baobab a été déraciné. L'alternance au Sénégal », *Politique Africaine*, n°78, p.157-179.
- DIOP, M.-C. (2006), « Le Sénégal à la croisée des chemins », *Politique Africaine*, n°104, décembre 2006, p.103-126.

- DIOP, S. (1993), « Les transitions démocratiques : l'exemple du Sénégal », in CONAC, G., *op. cit.*, p.379-386.
- DIOUF, M. (1994), « L'échec du modèle démocratique du Sénégal, 1981-1993 », *Afrika Spectrum*, n°29, p.47-64.
- GERARD, J. (1994), « Un parti vert au Sénégal : une participation militante », *Politique Africaine*, n°53, p.75-88.
- GOUNELLE, M (1983), « L'institution du multipartisme illimité et le nouveau statut des partis politiques au Sénégal », *Pénant*, n°93, p. 103-114.
- SY, P. D. (1999), « Bilan de la démocratie sénégalaise », *les « Mardis de Brottier »*, Association présence chrétienne, Groupe de réflexion et d'action, Dakar, p.47 et s.
- ZUCCARELLI, F. (1966), « Au Sénégal : la démocratie d'un parti dominant », *Revue Juridique et Politique*, n°20, p. 285-294.
- ZUCCARELLI, F. (1988). *La vie politique sénégalaise (1940-1988)*. Paris : Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes, p.208.